COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260428-202644-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-huit avril deux-mille-vingt-six à 9h00, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Marie-Annick DUBOIS, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Yann PION.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET.

Pouvoir : de Monsieur Gaël LONGUET à Madame Laurence THETIOT

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-43 – Le Lion d'Or – Attribution du Lot n°14 – Photovoltaïque – Entreprise GERGAUD Industrie.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise titulaire du lot n°14 Photovoltaïque initialement a cessé son activité et qu'il a été nécessaire de consulter de nouveau des entreprises pouvant assurer le même type de prestation telle que retenue par l'architecte dans les plans de construction.
Considérant le montant affecté sur le lot, une consultation est suffisante.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise GERGAUD Industrie a transmis un devis d'un montant de 11 856.89 € HT et dont les références techniques correspondent.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Affecte le lot n°14 Photovoltaïque à l'entreprise GERGAUD Industrie pour un montant de 11 856.89 € soit 12 509.02 € TTC
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD